

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : A-0199

**Encre sèche - Noir**

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur du produit**

**Nom du produit** Encre sèche pour 4635 MX, DocuPrint 96 MX, DocuPrint 100 MX, DocuPrint 115 MX, DocuPrint 135 MX, DocuPrint 155 MX, DocuPrint 180 MX  
**Référence** 006R00819  
**Couleur** Noir

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Impression xérographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox France  
33 rue des Vanesses CS  
30026 Villepinte  
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

**Pour plus d'informations, contacter**

**Personne à contacter** Quality, Sécurité & Environment  
Director  
**Téléphone** +33 01 55 85 67 81  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**

<b>Symbole(s)</b>	Aucune mesure requise
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune mesure requise
<b>Mentions de danger</b>	Aucune mesure requise
<b>Conseils de prudence</b>	Aucune mesure requise

**2.3 Autres dangers**

FDS n° : A-0199

## Encre sèche - Noir

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

**Note spéciale**

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Copolymère styrène/butadiène	55-65	9003-55-8	Non répertorié	--	--	--
Magnétite	25-35	1317-61-9	215-277-5	--	--	01-2119457646-28-0021
Polyéthylène	1-10	9002-88-4	Répertorié	--	--	--
Noir de carbone	1-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Oxyde métallique	1-3	12060-59-2	235-044-1	--	--	--
Pigment magenta	<2	75627-12-2	278-270-6	Skin Sens 1 Aquatic Chronic 4	H317 H413	01-2120775793-39-0003

**Texte intégral des énoncés H: voir section 16**
**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux**

À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

**Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre

**Ingestion**

Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Toxicité aiguë**
**Yeux**

Aucun effet connu

**Peau**

Aucun effet connu

**Inhalation**

Aucun effet connu

**Ingestion**

Aucun effet connu

**Effets chroniques**
**Toxicité chronique**

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

**Symptômes principaux**

Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

FDS n° : A-0199

**Encre sèche - Noir**

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

**4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Protection pour les secouristes** Aucun équipement de protection spécifique exigé  
**Notes au médecin** Traiter les symptômes

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

**Produits de combustion dangereux**

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

**Autres informations**

**Inflammabilité** Ininflammable  
**Point d'éclair** Sans objet

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Prévenir la formation de nuages de poussières  
**Méthodes de nettoyage** Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

**6.4 Référence à d'autres sections**

FDS n° : A-0199

## Encre sèche - Noir

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

**Mesures d'hygiène**                      Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition Xerox**                      2.5 mg/m<sup>3</sup> (poussières totales)  
**Limite d'exposition Xerox**                      0.4 mg/m<sup>3</sup> (poussière alvéolaire)  
**Limites d'exposition**                              Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**                      Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

#### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**                      Aucun équipement de protection spécifique exigé  
**Protection des mains**                              Aucun équipement de protection spécifique exigé.  
**Protection de la peau et du corps**    Aucun équipement de protection spécifique exigé  
**Protection respiratoire**                              Aucun équipement de protection spécifique exigé.  
**Dangers thermiques**                                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**                      Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FDS n° : A-0199

## Encre sèche - Noir

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Faible
État physique	Solide	Seuil olfactif	Sans objet
Couleur	Noir	pH	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet		
Point de fusion / congélation	Sans objet		
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet		
Point de ramollissement	49 - 60 °C /	120 - 140 °F	
Taux d'évaporation	Sans objet		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Sans objet		
Densité de vapeur	Sans objet		
Densité	1-2		
Hydrosolubilité	Négligeable		
Coefficient de partage	Sans objet		
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	Sans objet		
Propriétés explosives	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières		
Propriétés comburantes	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

FDS n° : A-0199

## Encre sèche - Noir

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.*

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

<b>Irritation</b>	Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire
<b>DL50 par voie orale</b>	> 5 g/kg (rat)
<b>DL50, voie cutanée</b>	> 5 g/kg (lapin)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 5 mg/L (rat, 4 heures)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Magnétite	10000 mg/kg ( Rat )		
Polyéthylène	2000 mg/kg ( Rat ) 8 g/kg ( Rat )		
Noir de carbone	15400 mg/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	

#### Toxicité chronique

<b>Effets chroniques</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
<b>Cancérogénicité</b>	Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Noir de carbone	2B

#### **Autres informations**

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

#### Autres effets toxiques

<b>Sensibilisation</b>	Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
------------------------	--

FDS n° : A-0199

**Encre sèche - Noir**

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

<b>Effets mutagènes</b>	Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non mutagène selon le test d'Ames Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet

**Informations sur d'autres dangers**

<b>Propriétés de perturbation endocrinienne</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
---	--

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**12.2 Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié. Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

FDS n° : A-0199

**Encre sèche - Noir**

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales  
En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Code de déchets du CED 08 03 13

**Autres informations** Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

Non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

**14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC**

Sans objet

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 1272/2008

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

**16. AUTRES INFORMATIONS**



FDS n° : A-0199

**Encre sèche - Noir**

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2022-04-18

Version 3

Date d'émission 2019-09-19  
 Date de révision 2022-04-18  
 Remarque sur la révision Part Number 006R90229 removed

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

**Conseils supplémentaires****Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Noir de carbone	STEL 7 mg/m <sup>3</sup> TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>		
Pigment magenta		TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 1.5 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Polyéthylène					TWA 5 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	TWA 3 mg/m <sup>3</sup>				TWA 2.0 mg/m <sup>3</sup>
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-					TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 25 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Noir de carbone	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TLV 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de titane de strontium	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>				
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-	TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>				

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être

---

**FDS n° :** A-0199

**Encre sèche - Noir**

**Date d'émission** 2019-09-19

**Date de révision** 2022-04-18

**Version** 3

---

**non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**